

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2025-034

**Le 30 juin deux mil vingt cinq**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2025

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : Mme LAFORET (au profit de Mme GIRAUD) ; Mme CALEYRON (au profit de M. JOMAIN) ; Mme LACHIZE (au profit de M. GIRIN) ; M. MARTIN (au profit de M. BRAYER)

**ABSENTS SANS POUVOIR** : Mme DUC ; M. GARÇON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme AUCAGNE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

### **Objet : Rapport d'activités 2024 de la CAVBS**

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais-Saône réalise chaque année un rapport d'activité qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

L'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité 2024 a été présenté lors du Conseil communautaire du 21 mai 2025.

Il comporte 58 pages et s'organise en 6 parties :

- Territoire d'entrepreneurs,
- Territoire d'équilibre,
- Territoire à forte identité culturelle et patrimoniale
- Territoire innovant

- Territoire fédérateur
- Des moyens pour agir.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 069-216901157-20250630-2025034-DE

Pour mémoire, en ce qui concerne la gouvernance (détaillée page 14), la commune de Limas compte quatre conseillers municipaux siégeant au Conseil Communautaire :

- Le maire, Monsieur Michel THIEN,
- le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Pascal GIRIN,
- La 2<sup>ème</sup> adjointe, Madame Edith LAFORET
- La 4<sup>ème</sup> adjointe, Madame Véronique PARIOT.

Monsieur le Maire est par ailleurs 3<sup>ème</sup> vice-président (Agriculture, viticulture et alimentation) et il siège au bureau.

Parmi les faits marquant en 2024, on notera :

- Le 9 mars, inauguration du gymnase Hubert Boulaud, en même temps que celle de l'aire de loisirs
- Participation de la commune à l'opération « Mai à Vélo »
- Participation de la commune à la semaine du développement durable

Les réalisations marquantes en 2024 :

- Nouvelle identité visuelle : Vivre en plus beau, Innover en plus grand et Aimer en plus fort sur notre territoire. Nouvelle formule du journal institutionnel « Point commun »
- PLUIH : finalisation de la phase réglementaire (élaboration du zonage, identification des secteurs à enjeux, élaboration des OAP, écriture des règlements) pour un arrêt du PLUIH le 9 octobre 2024.
- Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dont la rue du Bayard à Limas
- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Elaboration du Contrat Local de Santé
- Poursuite du programme de renouvellement urbain à Belleruche.

Synthèse budgétaire :

- 84,2 millions d'euros de dépenses dont 25,8 M€ consacrés à l'investissement en 2024.

Concernant les interactions entre la commune de Limas et la Communauté d'Agglomération, on citera :

- En ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la convention de mutualisation, en 2024, le pôle ADS a traité 57,10 actes de la commune de Limas (moyennant une participation financière de 26 017 €).
- En ce qui concerne la formation, la commune bénéficie d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisés (avec le CNFPT), piloté par l'Agglo, ce qui permet d'organiser localement des formations.

**Le Conseil Municipal prend acte que le rapport d'activité 2024 de la CAVBS lui a été présenté lors de la séance du 30 juin 2025.**

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

